

SECTION BELGIQUE-POLOGNE

Mission en Pologne, à l'invitation de M. Włodzimierz Karpiński, Président de la section Pologne-Belgique – Délégation menée par M. Stefaan Vercamer, Président de la section Belgique-Pologne du Groupe belge de l'UIP

Varsovie,
17-19 janvier 2010



Composition de la délégation

1. **Stefaan Vercamer**, membre de la Chambre des représentants, Président de la section
2. **David Lavaux**, membre de la Chambre des représentants, Vice-Président de la section
3. **Katrien Partyka**, membre de la Chambre des représentants, membre de la section
4. **Brigitte Henau**, Adjointe à la direction du service du Protocole du Sénat, secrétaire de la délégation

Contacts

- **Włodzimierz Karpiński**, Président de la section UIP Pologne-Belgique
- **Jan Luykx**, Ambassadeur de Belgique
- **Mikołaj Dowgielewicz**, Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes
- **Elżbieta Bieńkowska**, Ministre du Développement régional
- **Marek Ziółkowski**, Vice-maréchal du Sénat
- **Andrzej Halicki**, Président de la Commission des Affaires étrangères du Sejm
- **Bronisław Komorowski**, Maréchal du Sejm
- **Stanisław Rakoczy**, Président de la Commission des Affaires européennes du Sejm
- **Andrzej Czerwiński**, Président de la Sous-commission de l'Energie du Parlement polonais

Autres parlementaires polonais rencontrés par la délégation

- Alicija Olechowska
- Nelli Rokita-Arnold
- Beata Malecka-Libera
- Katareyna Matriskis-Lipiec
- Mme Olegowska

RAPPORT

Tout au long de la visite, les relations sont amicales et ouvertes

De nombreux sujets sont abordés, notamment en matière d'énergie et d'affaires européennes.

Approvisionnement énergétique et émission de CO2

L'approvisionnement énergétique est l'une des priorités polonaises qui leur cause du souci. Le sujet est brûlant lors des rencontres, e.a. celle avec M. M. Andrzej Czerwiński, Président de la sous-commission de l'Energie du Parlement polonais.

Mme Partyka s'enquiert de l'avenir de l'approvisionnement énergétique de la Pologne et de la dépendance polonaise par rapport à l'approvisionnement russe.

La Pologne possède les plus grandes réserves de charbon en Europe, mais dépend largement de la Russie pour la fourniture de gaz. Cette dépendance inquiète la Pologne, vu que la Russie se révèle parfois imprévisible envers les pays dépendants des approvisionnements de gaz (par exemple, vis-à-vis de l'Ukraine et du Bélarus). La Pologne construit actuellement un terminal d'LPG à proximité de la frontière allemande.

La Pologne insiste sur le besoin de solidarité européenne en matière d'approvisionnement énergétique. L'Allemagne adopte parfois une position purement bilatérale et porte atteinte à la solidarité européenne par sa collaboration étroite avec la Russie sur le plan énergétique (construction du gazoduc Nord Stream entre la Russie et l'Allemagne par la mer, en contournant la Pologne). Le contrat entre l'Allemagne et la Russie stipule d'ailleurs que l'Allemagne ne peut en aucun cas revendre son surplus de gaz à la Pologne.

La Pologne travaille à la mise en œuvre des objectifs européens : elle adaptera sa législation jusqu'en 2012 ; ensuite, et jusqu'en 2030, elle réalisera un projet imposant pour extraire l'énergie de ressources renouvelables, pour assurer l'apport d'énergie et pour accomplir un marché unique en matière d'énergie.

Les projets polonais concernant la production d'énergie et l'approche des normes pour l'émission de CO2

- optimiser les centrales électriques traditionnelles en matière de CO2
- favoriser l'énergie éolienne
- puiser l'électricité des déchets
- construire deux centrales nucléaires pour 2030.

La diversification en matière de technologies de production d'électricité est complexe : la Pologne ne produit actuellement qu'1% d'énergie « alternative ». L'on travaille au programme nucléaire, au programme de diversification de l'apport de gaz (construction d'un terminal près de Stettin et installation de réserves). Il y a des programmes pour aider les mineurs de fond qui perdent leur emploi (10.000 d'entre eux en ont fait usage). Les mines fonctionneront encore pendant 20 ans.

Le marché énergétique polonais est entièrement dans les mains des producteurs : le client doit accepter les propositions de la société. Une loi récente tend à remédier à cette situation et avec des résultats. D'ores et déjà, près de 20% de l'offre énergétique est vendue sans que le monopoliste ne sache qui est le client final. La Pologne espère que cela entraînera une diminution de prix.

A la demande de M. Vercamer, les interlocuteurs polonais précisent leurs efforts pour réduire la consommation :

en créant une loi qui encourage la diminution de la consommation (par exemple, par une meilleure isolation chez le client, par des certificats d'énergie dans les nouvelles constructions) ;

en cherchant à diminuer la perte d'électricité lors de son transport ;

en renforçant l'efficacité de la production.

Les délégués belges soulignent que la Belgique n'a pas de richesses naturelles propres. Bien qu'ils ne soient pas en faveur d'une liberté absolue sur le marché énergétique, ils sont d'avis que les règles imposées doivent être suivies correctement.

M. Lavaux explique le fonctionnement de la production et de la distribution de l'électricité en Belgique. Les communes propriétaires du réseau de distribution ont été remplacées par des intercommunales ; la production n'est plus le monopole d'Electrabel. L'espoir que la libéralisation du marché ferait baisser les prix s'est avéré vain. En même temps, les communes ont perdu une grande partie de leurs ressources. En fait, tout le monde en ressort perdant, sauf les gros actionnaires.

M. Vercamer reconnaît que la libéralisation a échoué en Belgique, parce que le marché n'est pas transparent, ce qui fait que le client ne peut pas vraiment choisir.

A ce propos, M. Czerwinski a bon espoir pour la Pologne : des appareils de mesure intelligents sont installés, qui choisissent pour le client la meilleure solution pour l'achat d'électricité.

[Discussion sur les avantages et les inconvénients de l'obligation de vote vs. le droit de vote](#)

La Pologne n'applique pas le vote obligatoire ; par conséquent, l'on peut se poser des questions quant à la légitimité des élus en cas d'une faible participation. Les trois délégués belges sont favorables au maintien du vote obligatoire.

Politique européenne et Présidence polonaise de l'Union européenne

Lors de la réunion avec M. Marek Ziółkowski, vice-maréchal du Sénat, il appert que la présidence européenne polonaise pose problème vu les prochaines élections en Pologne ; soit ils devront avancer la date, afin que le gouvernement soit pleinement en fonction au moment où débute la présidence, soit ils choisissent de reporter les élections et de confier la présidence au gouvernement en place (jusqu'à la mi-décembre 2011).

M. Dowgliczewicz, ministre des Affaires européennes, attend beaucoup de l'application et du renforcement du Traité de Lisbonne. Il estime qu'il y a une grande différence entre l'approche intergouvernementale et l'approche communautaire, surtout en matière de défense, de politique étrangère, etc.

La Belgique et la Pologne partagent la même opinion quant aux objectifs économiques 2020 :

- concrètement: faire baisser le chômage
- stratégiquement: l'Europe doit maintenir une position concurrentielle au niveau mondial
- spécifiquement (et en absolue priorité) pour la Pologne: réaliser les niveaux de cohésion économique.

Voici les objectifs stratégiques propres à la Pologne pour la présidence :

Economie

- renforcement de l'idée d'un marché intérieur européen
- politique énergétique performante : après la période de réflexion au niveau européen, il faut passer à l'exécution des projets et à l'investissement (selon le nouveau projet, après le Conseil européen de mars 2010 et la réalisation d'un marché énergétique européen valable).

Politique

- Le renforcement de la PESD
- amélioration des relations avec les pays limitrophes orientaux (Moldavie, Géorgie, Ukraine) et veiller à un meilleur marché et une mobilité accrue avec les citoyens de ces pays.

Ce que la Pologne veut particulièrement réaliser lors de sa présidence :

- Supprimer le fossé entre l'Est et l'Ouest et chasser l'idée reçue comme quoi l'Europe occidentale est un pôle de croissance et l'Europe orientale une réserve de main d'œuvre ou de matières premières
- Introduire deux règles de base en Europe :
 - accepter qu'il faut des politiques de développement différenciées selon les pays;
 - miser sur le développement des pays moins développés
- « Européaniser » sa propre administration.

Lors de l'échange de vues, M. Ziolkowski souligne encore les points suivants comme défis essentiels pour l'Union européenne:

- le vieillissement, la migration, ...
- la politique extérieure
- l'agriculture, avec maintien des quotas.

M. Lavaux relève que la Belgique est également en faveur du maintien des quotas pour l'agriculture, afin d'éviter que les grandes entreprises n'achètent les terrains pour y implanter de l'agriculture industrielle.

Les fonds structurels pour le développement régional :

Selon Mme Elzbieta Bieńkowska, ministre du Développement régional, l'aide considérable que la Pologne reçoit via les fonds structurels européens (67 milliards d'euros, soit la part de lion entre les bénéficiaires), est principalement consacrée aux adaptations structurelles pour atteindre les normes environnementales et au développement de l'économie polonaise. Grâce à l'injection financière européenne massive, la Pologne supporte mieux la crise économique.

Répondant à la question de M. Vercamer, le ministre Bieńkowska explique que 24% des dépenses sont décidées au niveau régional et 76% par le Ministère national, lequel décide seul en ce qui concerne les autoroutes, laissant aux autres instances la responsabilité des adjudications pour les autres projets.

Les 67 milliards d'euros venant des fonds structurels européens sont répartis comme suit :

- 16 milliards aux différentes régions
- 27 milliards aux principaux programmes européens (infrastructure et environnement)

le restant est consacré :

- à l'innovation et à l'aide aux entreprises ayant un potentiel novateur élevé (les entreprises étrangères ayant des usines en Pologne peuvent également en bénéficier)
- au capital humain, avec des programmes spécifiques pour les régions les plus démunies
- aux programmes de coopération spéciaux avec la Turquie et plusieurs pays dans le voisinage oriental de la Pologne : Bélarus, Ukraine et Géorgie; par exemple, la Pologne veut que l'Ukraine se hausse sur le plan administratif au niveau européen

La sécurité sociale

Lors d'une rencontre avec la section Pologne-Belgique, dirigée par son président, M. Karpinsky, il est surtout question de la sécurité sociale.

Répondant à la question de M. Vercamer, Mme Malecka, médecin et membre de la section UIP, décrit la façon dont la Plate-forme des citoyens veut réformer **les soins de santé**. La Pologne a un double système : le secteur public représente 90%, et le secteur privé 10%. A cause de la gestion inefficace des hôpitaux publics, il y a une tendance à les convertir en sociétés privées. En 2009, un veto du Président a fait échouer une réforme.

Cette année, une nouvelle tentative sera faite, mais la population a des sentiments mitigés. Selon M. Karpinsky, il ne s'agit pas de privatiser les soins de santé, mais de garantir une gestion efficace. La Constitution polonaise garantit d'ailleurs les soins de santé gratuits à la population.

Il y a une dizaine d'années, le gouvernement Busek a appliqué une **réforme des pensions** radicale. Ainsi, les pensions dépendent maintenant du montant épargné an après an (alors que le peuple estimait que la pension devait être pareille pour tout le monde). En 2009, la Plate-forme des citoyens a fait voter une loi restreignant fortement le droit à la retraite anticipée. Répondant à une question de M. Vercamer, Mme Matriskis explique qu'actuellement, seules les catégories de personnes effectuant un travail insalubre ont droit à la retraite après 15 ou 20 ans de travail (avant, la retraite anticipée était fort répandue). La plupart des Polonais sont pourtant conscients du fait que le système devenait inabordable. Par contre, la retraite après 15 ans de service reste possible pour les services uniformisés (police, etc.).

L'élargissement de l'Union et le regard vers l'Orient

La situation de la Pologne comme lien entre l'Europe occidentale et orientale a été abordée lors de l'entretien avec M. Halicki, président de la Commission des Affaires étrangères. Grâce au « partenariat avec l'Est », la Pologne a pu rehausser son niveau en matière de démocratie, du marché libre, des droits de l'homme, de liberté, d'économie,.... Actuellement, la Pologne peut exporter ces acquis vers d'autres pays européens, qui n'ont pas encore atteint ce niveau.

M. Lavaux estime qu'il y a progressivement un consensus disant que l'Europe ne peut continuer à s'élargir, mais qu'elle commencera à rechercher des partenaires privilégiés. D'après M. Halicki, il y a un problème à propos de la Turquie, si l'Europe veut réellement être une communauté de personnes et de valeurs et non une simple communauté d'intérêts. En outre, il y a les problèmes concernant Chypre et à propos des Kurdes. Cela dit, il y a des liens spéciaux entre la Pologne et la Turquie : au 19^e siècle, le Parlement turc n'a jamais accepté que la Pologne soit scindée entre l'Allemagne et la Russie.

M. Halicki souhaite que le premier afflux de pays de l'Europe de l'Est – qui est maintenant terminé, sera suivi par un deuxième. Il trouve étrange que la Croatie n'ait pu adhérer, tandis que la Slovénie a été acceptée. Il désire aussi laisser la porte ouverte à l'Ukraine et à la Géorgie.

Il estime que ces pays peuvent, dans un cadre de coopération, suivre l'exemple et épouser à leur tour des valeurs telles que la démocratie, la tolérance, etc. La Pologne mettrait volontiers son expérience de ses voisins orientaux à la disposition de l'Europe,

M. Halicki explique aussi pourquoi et comment l'attitude de la population polonaise vis-à-vis des Etats-Unis est en train de changer. Traditionnellement, elle est positive (grâce à l'aide polonaise lors de la guerre d'indépendance américaine, l'émigration polonaise vers les Etats-Unis dans les années 30, la valeur symbolique pendant la guerre froide, ...). La décision américaine en 2009, de maintenir l'obligation de visa pour les Polonais, a cependant été très mal accueillie. Par ailleurs, l'envoi de troupes polonaises en Irak n'est plus favorablement perçue. L'opinion polonaise a désormais un point de vue pragmatique quant aux relations avec les Etats-Unis.

La Pologne garde son attitude positive envers la Belgique : peu après la Première Guerre Mondiale, la Belgique fut un des premiers pays à reconnaître l'indépendance polonaise ; dans les années 1980, le siège du syndicat libre Solidarité était établi à Bruxelles.

La **préparation de la Présidence polonaise** et la relation entre les différents niveaux de pouvoir sont notamment abordés lors de la rencontre avec M. Rakoczy, président de la Commission des Affaires européennes du Sjem.

Répondant à la question de M. Vercamer, M. Rackoczy souligne que la Pologne travaille à une réelle position polonaise commune quant à la Présidence polonaise. Même si les grandes lignes sont tracées par le ministère, le Parlement possède un grand pouvoir de contrôle sur le gouvernement. Au Sjem et au Sénat, les priorités sont déterminées au sein de la Commission des Affaires européennes.

Actuellement, l'attention se porte surtout sur :

- une union solide et solidaire
- le fonctionnement de la Commission européenne
- un budget pour une politique agricole commune.

Par ailleurs, la Pologne veut également éviter une Europe à deux vitesses. Elle désire aussi s'efforcer d'atteindre une position européenne unanime sur les politiques climatique et énergétique, un consensus en matière de relations extérieures, et une politique d'immigration commune.

M. Lavaux pense qu'il est naturel pour la Présidence belge de se soucier de l'application effective du Traité de Lisbonne. Si cela réussit, la Belgique peut également se concentrer sur la recherche d'une solution pour la crise économique. La Pologne et la Belgique sont sur la même longueur d'onde pour éviter une Europe à deux vitesses et pour rechercher des positions communes quant au climat, l'énergie et les relations étrangères. M. Lavaux souligne que la migration est un thème délicat, avec des points de vue différents dans des pays différents.

Les liens **culturels et intellectuels** anciens et étroits entre la Belgique et la Pologne sont mis en exergue lors de l'entretien avec M. Komorowski, maréchal du Sénat (et apparenté à la Princesse Mathilde). Ainsi, de jeunes Polonais faisaient déjà leurs études à Louvain ou à Liège avant la Première Guerre Mondiale. Le maréchal Komorowski souligne également que les Polonais avaient déjà rédigé une « Constitution pour l'Europe » lors de leur révolution manquée en 1830, dans l'espoir que, dans une Europe fortifiée, la Pologne ne serait plus divisée entre les grandes puissances.

Lors du départ, M. Vercamer, président de la section UIP Belgique-Pologne, invite la section polonaise à Bruxelles, ce qu'il réitère dans la lettre de remerciements qu'il rédige à son retour en Belgique. M. Vercamer réagit aussi favorablement à la proposition de M. Karpinski, pour lancer quelques projets de coopération concrets entre les deux parlements.